



Bulletin d'information

2023/24

TABLE DES MATIÈRES

01 - MOT DU DIRECTEUR	4
02 - NOUVEAU LOGO.....	5
03 - CONSEIL DES PARENTS	6
04 - PHARMACIE SCOLAIRE.....	7
05 - INSPECTORAT	8
06 - SITE WEB	8
07 - ABSENCE ET EXCUSE	8
• MALADIE OU RETARD.....	8
• OÙ TÉLÉPHONER ?	8
• ABSENCE	9
• JOURS JOKER.....	9
• DEMANDE DE CONGÉ EXCEPTIONNEL	10
08 - TRANSPORTS SCOLAIRES	11
• DEMANDE DE TRANSPORTS SPECIAUX POUR LES ENFANTS DANS LE CERCLE SCOLAIRE ____	11
• PLACE DE STATIONNEMENT	12
• VELO, TROTINETTE,	12
• UTILISATION DE BALLONS.....	12
• TRANSPORTS D'ÉLÈVES PAR LES PARENTS	13
• PEDIBUS.....	14
09 - ERC (Enseignement religieux confessionnel)	15
10 - OBJETS TROUVÉS.....	15
11 - MATÉRIEL	16
12 - CALENDRIER SCOLAIRE	17
• CONGÉS	17
13 - AUTRES INFORMATIONS	18
• TSS - Travail social en milieu scolaire	18
• SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE	19
• PROPHYLAXIE DENTAIRE.....	19
• ÉDUCATION SEXUELLE	19
• CONTRÔLE DE LA VUE	19
• POUX.....	19
• PRÉVENTION ET ÉDUCATION ROUTIÈRE.....	19
• BRIGADE DES MINEURS.....	21
• BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DE L'INTYAMON	21
• SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE LA GRUYÈRE (SLPPG) ____	21
• COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)	22
• COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES	22
• ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN.....	23
• AIDE AUX DEVOIRS ET COURS D'APPUI.....	23
14 - RÈGLEMENTS	23
15 - ÉCOLE AU CANAPÉ FORESTIER	24

Les pages avec un liseré de couleur verte concernant les écoles de Estavannens- Grandvillard - Villars-sous-Mont..... 26

16 - HORAIRES DES CLASSES.....	26
• LES CLASSES 1 ^{H A+B} Grandvillard.....	26
• LES CLASSES 2 ^{H A+B} Grandvillard.....	26
• LES CLASSES 1 ^{H C+D} Villars-sous-Mont.....	26
• LES CLASSES 2 ^{H C+D} Villars-sous-Mont.....	26
• LES CLASSES 3 ^H à 8 ^H	27
• ALTERNANCE - CLASSES DE 3 ^H et 4 ^H	27
• AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE.....	27
17 - RÉPARTITION DES CLASSES.....	28
• RÉPARTITION DES DUOS.....	29
18 - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES.....	30
• ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Grandvillard).....	30
• ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Neirivue).....	30
• ÉDUCATION PHYSIQUE (en extérieur).....	30
• PISCINE.....	31
19 - CAMP DE SKI d'Estavannens.....	31
20 - HORAIRES DES BUS.....	32
• HORAIRES HABITUELS.....	32
21 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES).....	33

Les pages avec un liseré de couleur bleue concernant les écoles de Albeuve - Montbovon - Neirivue..... 34

22 - HORAIRES DES CLASSES.....	34
• LES CLASSES 1 ^H	34
• LES CLASSES 2 ^H	34
• LES CLASSES 3 ^H à 8 ^H	34
• ALTERNANCE - CLASSES DE 3H et 4H.....	35
• AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE.....	35
23 - RÉPARTITION DES CLASSES.....	36
• RÉPARTITION DES DUOS.....	37
24 - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES.....	37
• ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Neirivue).....	37
• ÉDUCATION PHYSIQUE (en extérieur).....	38
• PISCINE.....	38
25 - CAMP DE SKI de Neirivue.....	39
26 - HORAIRES DES BUS.....	40
• HORAIRES DES BUS.....	40
27 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES).....	41
28 - FICHES D'ABSENCE.....	42
29 - DEMANDE DE TRANSPORT.....	43

01 - MOT DU DIRECTEUR

Chers parents,

L'année scolaire 2023/24 va rimer avec quelques changements, nouveautés et découvertes. En effet, un nouveau directeur vient remplacer Philippe Fragnière, que je tiens à remercier pour son engagement et son travail à travers ces quelques lignes ; néanmoins ce n'est de loin pas ce qu'il y a de plus important pour l'Ecole de L'Intyamon. Vous le savez, une Ecole vient de naître il y a presque 1 an et même si durant cette année scolaire qui touche à sa fin, les enfants n'ont pas forcément remarqué d'évolution par rapport aux années précédentes, pour l'administration et les enseignants c'est une tout autre histoire et quelle belle histoire nous allons pouvoir écrire ensemble ! 8 villages, 3 communes, 6 bâtiments scolaires (encore cette future année), 23 classes, 451 élèves mais 1 seule Ecole, L'Intyamon... Ça claque, ça sonne, cela résonne comme une identité, une région, une visée commune pour tous les acteurs qui gravitent dans ce milieu scolaire : un lieu où il fait bon vivre et apprendre.

A titre personnel, je me réjouis d'avance de participer à cette aventure qui s'offre à nous. Les enseignant-e-s, le comité d'école, les autorités et moi-même allons tout faire afin de relever ce défi : celui de « construire » et pérenniser une école de qualité pour les années à venir. Toute nouveauté et tout changement s'accompagnent de quelques adaptations, qui parfois viennent titiller nos habitudes. En regardant ces changements sous l'œil d'une opportunité, celle de créer cette nouvelle entité, cela permet de réaliser que prochainement, tous ces enfants seront réunis dans 3 bâtiments scolaires (Neirivue, Grandvillard et Estavannens).

L'élève est au centre des préoccupations des enseignant-e-s et de la direction. Mettre en place autour de lui un cadre bienveillant, permettre à chacun de pouvoir s'épanouir et progresser dans ses apprentissages, assurer une structure scolaire équilibrée et juste afin que chaque enfant bénéficie d'un accompagnement ciblé et adéquat, tels sont les objectifs que nous nous fixons pour notre Ecole de L'Intyamon.

Une communication simple et efficace entre les différents partenaires de l'école est essentielle à la bonne conduite de notre mission, celle de gérer au mieux toute l'organisation de l'école, ceci tout au long de l'année. Un nouveau système de communication sera mis en place durant l'année scolaire. Il nous permettra d'optimiser nos messages et de nous rapprocher davantage (absences, annonces, etc.). Des informations précises vous parviendront ultérieurement.

Je me permets de nous souhaiter une magnifique année scolaire 2023/24 sous le signe de la bienveillance, de la collaboration et des apprentissages ; ces trois valeurs sont celles retenues par nos enseignant-e-s afin de conduire une école de qualité.

Rendez-vous le jeudi 24 août 2023 pour la reprise.

Samuel Favre
Directeur

Cercle scolaire de l'Intyamon - Chemin de l'Ecole 9 -1666 Villars-sous-Mont

Direction

Tél. 026 565 52 64

dir.ep.intyamon@edufr.ch

Secrétariat (jeudi matin)

Tél. 026 565 52 63

ecole.intyamon@grandvillard.ch

02 – NOUVEAU LOGO

Durant l'année 2022/23, les 24 classes du cercle ont participé à un concours qui avait pour but de réaliser un nouveau logo, une nouvelle identité visuelle pour notre cercle scolaire.

L'ensemble des projets a été présenté à 7 artistes de la région et leur choix s'est porté sur la réalisation de la classe 1-2^{HD} de Mmes Audrey Savary et Maude Charrière. Ce logo sera utilisé dans les diverses correspondances officielles de notre établissement.

Voici le résumé de la classe 1-2^{HD} de l'année scolaire 2022/23, gagnante du concours :

« Dans notre classe de 1-2^H, nous avons décidé, pour ce concours, de faire un dessin commun, réparti entre les 1^H et les 2^H.

Les 1^H ont dessiné chacun un bonhomme, représentant des enfants et des élèves, à mettre en farandole autour du dessin.

Avec les 2^H, nous avons commencé par parler des villages du cercle scolaire et de notre région. Nous leur avons demandé s'ils connaissaient quelques lieux

« représentatifs » et typiques de nos villages : ils ont mentionné la Fontaine de Lessoc, la Cascade de Grandvillard, les écoles, les églises, des fermes et des chalets. Ils ont également dit que nous vivions près des montagnes. C'est donc ce qu'ils ont choisi de représenter sur notre logo. Afin de les aider dans leurs dessins, nous avons ensuite observé des images sur internet. Chaque enfant de 2^H a choisi quel lieu ou bâtiment il voulait dessiner. Ils ont ensuite découpé et collé leurs « lieux » sur le fond fait de montagnes et du ciel.

Autour de ce dessin, les enfants de 2^H ont également collé les lettres qu'ils ont eux-mêmes décorées afin d'écrire le nom Intyamon. »

Vous découvrirez, dans les pages de ce bulletin, quelques projets qui ont été réalisés à l'occasion de ce concours.



03 - CONSEIL DES PARENTS

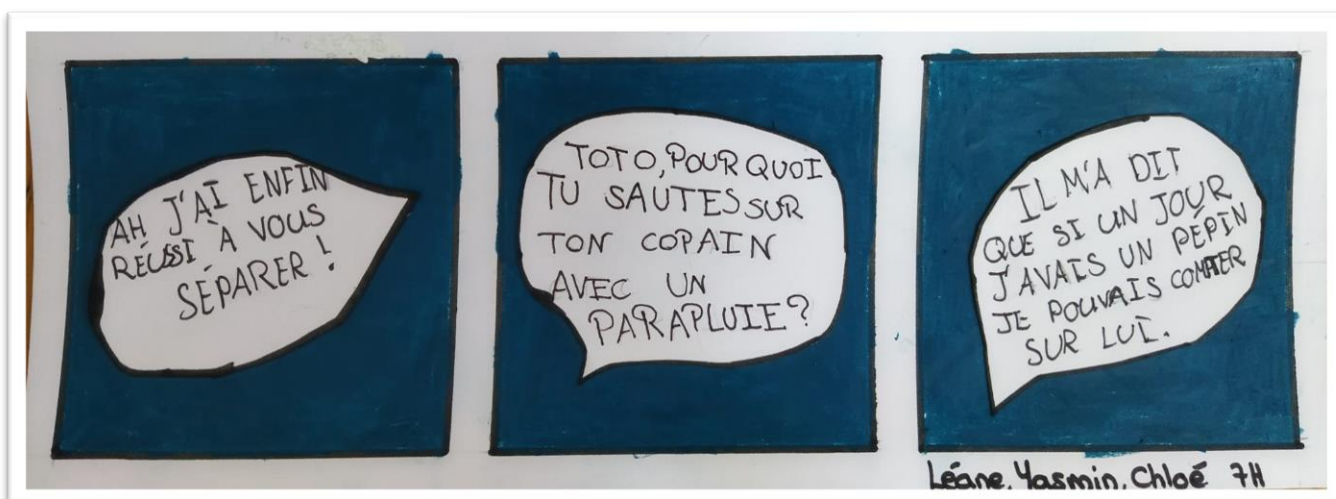
Selon la Loi scolaire (LS) du 9 septembre 2014, chaque établissement scolaire doit comprendre un conseil des parents qui permet l'échange d'idées et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Le bien-être des élèves et leur condition d'étude sont au cœur de leurs préoccupations.

Cet organisme n'a aucun pouvoir décisionnel.

Pour le Cercle scolaire de l'Intyamon, le Conseil des parents sera composé de 14 membres, répartis comme suit :

- 3 parents d'élèves pour la Commune de Bas-Intyamon ;
- 2 parents d'élèves pour la Commune de Grandvillard ;
- 3 parents d'élèves pour la Commune de Haut-Intyamon ;
- 3 conseillers communaux en charge du dicastère des écoles ;
- le directeur d'école ;
- 2 représentants du corps enseignant (un par cycle).

	PRÉNOM NOM	COMMUNE	TÉLÉPHONE	CONTACT
<u>Parents</u>				
	Christelle Doumy-Jorry	Bas-Intyamon		c.doumy@gmail.com
	Rebecca Taschini			rebecca.taschini@gmail.com
	Gemma Jaquet			gemmajaquet@gmail.com
	Kelly Raboud	Grandvillard		kelly@garagefranzen.ch
	Juanita Yerly			juanita.yerly@hotmail.ch
	Maude Privet	Haut-Intyamon		maude.privet@vd.ch
	Christelle Rey			christellerey@bluewin.ch
	Céline Bouzenada Sottas			celine.bouzenadasottas@gmail.com
<u>Communes</u>				
	Véronique Dey	Bas-Intyamon	079 326 22 92	veronique.dey@bas-intyamon.ch
	Suzanne Cosandey	Grandvillard	079 568 22 13	suzanne.cosandey@grandvillard.ch
	Boris Fringeli	Haut-Intyamon	079 291 38 80	b.fringeli@haut-intyamon.ch
<u>Direction d'école</u>				
	Samuel Favre	Directeur	026 565 52 64	dir.ep.intyamon@edufr.ch
<u>Corps enseignant</u>				
Cycle 1	Emilie Beyeler			emilie.beyeler@edufr.ch
Cycle 2	Valérie Both			valerie.both@edufr.ch





Directives concernant les pharmacies d'école et les premiers soins :

Dans les situations quotidiennes de l'école, le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un élève. Cela comprend aussi bien les médicaments classiques de la médecine traditionnelle que les substances de la médecine alternative (homéopathie, phytothérapie etc.).

Que faire lorsqu'un élève présente un problème médical ?

- Si un élève présente soudainement des douleurs ou de la fièvre ou d'autres symptômes qui demanderaient un traitement médical, il est nécessaire :
 - dans les situations normales d'avertir les parents qui viendront, le cas échéant, chercher l'enfant.
 - dans les situations d'urgence, de prendre les mesures pour que l'élève reçoive les soins nécessaires et d'avertir les parents. A cet effet, l'établissement est autorisé à amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital, ou à faire appel à l'ambulance ou aux services de sauvetage. Les frais en découlant sont à la charge des parents ou de leurs assurances.

Des trousse de secours sont mises à disposition dans les bâtiments scolaire afin d'administrer les premiers soins en cas d'accident. Elles contiennent quelques pansements, du désinfectant ainsi qu'une poche à glace pour traiter les petites blessures et contusions.

- Si un enfant souffre d'une maladie chronique et doit prendre régulièrement des médicaments, il doit les amener et les prendre lui-même. Il est important que les enseignants en soient informés et qu'ils sachent comment réagir en cas de situation d'urgence. C'est pourquoi une concertation avec les parents, le médecin traitant ou le médecin scolaire doit être organisée. Si nécessaire, l'aide d'un spécialiste du milieu de la santé peut être sollicitée, particulièrement pour les élèves du cycle I qui ne sont pas encore totalement autonomes.

05 - INSPECTORAT

BUREAU INSPECTORAT SCOLAIRE	Inspectorat scolaire Route André Pillier 21 1762 Givisiez 026 305 73 65
INSPECTEUR	Pierre-Etienne Sagnol Route André Pillier 21 1762 Givisiez 026 305 73 69 pierre-etienne.sagnol@fr.ch

06 - SITE WEB

www.bas-intyamon.ch/familles-et-enseignement
www.grandvillard.ch/ecoles/
www.haut-intyamon.ch/ecoles-et-formation
www.ecole-intyamon.ch

07 - ABSENCE ET EXCUSE

- MALADIE OU RETARD**

En cas de maladie ou de retard, avertir impérativement l'**enseignant** concerné avant le début de la classe par **téléphone**.

Un certificat médical est exigé dès que l'absence dépasse **4 jours de classe** consécutifs ou en cas d'absences répétées. Il doit être apporté à l'enseignant.



- OÙ TÉLÉPHONER ?**

LIEU	CLASSES	TÉLÉPHONE ÉCOLE
Albeuve Rue Jean-Marie Musy 31	3 ^{HC} à 4 ^{HC}	026 928 27 03
Estavannens Rue du Village d'Enbas 45	5 ^{HA+B} - 6 ^{HA+B} 7 ^{HA} - 7-8 ^H 8 ^{HA}	026 921 26 60
Grandvillard Route des Lières 33	1-2 ^{HA+B} 3 ^{HA+B} 4 ^{HA+B}	026 928 18 29
Montbovon Route du Lac 4	1-2 ^{HE} 1-2 ^{HF}	026 928 27 02 026 928 27 01
Neirivue Route de l'Intyamon 48	5 ^{HC} - 6 ^{HC} 7 ^{HB} - 8 ^{HB}	026 928 27 04
Villars-sous-Mont	1-2 ^{HC + D}	026 565 52 61

- ABSENCE

Pour une absence (rendez-vous chez le dentiste, le médecin, enterrement, demi-jour joker ou autre), l'annonce doit être faite, au plus tôt, auprès de l'enseignant - e en lui apportant la fiche d'absence complétée (voir page 42) ainsi que la carte du rendez-vous. **Dans la mesure du possible, il est judicieux de prévoir les rendez-vous en dehors des heures de classe.**

- JOURS JOKER

Dès le 1^{er} août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article de Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1. Les jours joker **ne peuvent pas être utilisés** le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonales, intercantionales ou internationales.
2. En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
3. Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
4. En cas d'absence non justifiée d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5. **Les parents informent l'enseignant-e de la prise d'un demi-jour joker ou plus au moins une semaine à l'avance** en utilisant la fiche d'absence.
6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.



- **DEMANDE DE CONGÉ EXCEPTIONNEL**

Jusqu'à 4 semaines : une demande écrite, signée, motivée et au cas échéant justifiée doit être adressée avec anticipation à la direction d'école en indiquant les motifs avec précision.

Vous trouverez le formulaire adéquat sur le site :

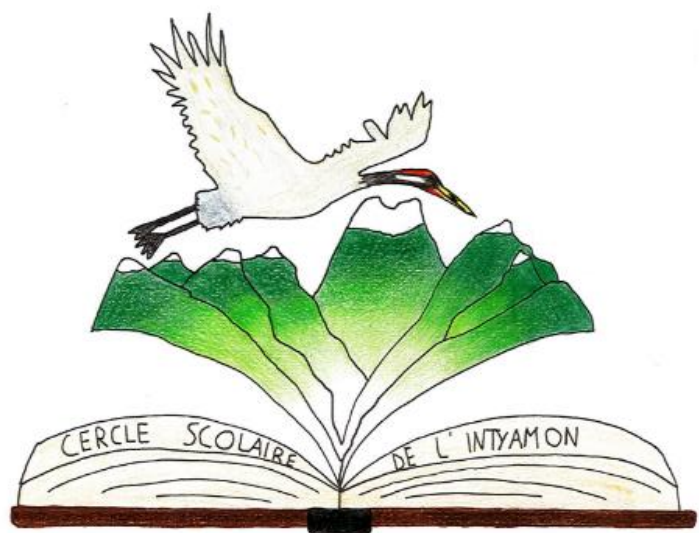
www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/demande-de-conge.

Plus de 4 semaines : une demande écrite, signée, motivée et au cas échéant justifiée doit être adressée avec anticipation à la DFAC en indiquant les motifs avec précision.

Nous rappelons que les parents sont tenus de prendre leurs dispositions pour respecter le calendrier scolaire.

Toute demande de dérogation ne concerne que des cas exceptionnels, imprévus et doit être dûment motivée.

Nous attirons votre attention que, selon le Règlement d'exécution de la Loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.



08 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves sont pris en charge par les transports scolaire depuis leur village d'habitation vers leur école. La répartition des élèves dans les différents bus se fait à la rentrée scolaire. Les élèves prendront le bus attribué durant toute l'année scolaire, sauf avis contraire.

Chaque enfant se rend au lieu de prise en charge **5 minutes avant le départ du bus**, selon l'horaire communiqué.

LES BUS PARTENT À L'HEURE ET N'ATTENDENT PAS LES RETARDATAIRES !

Nous attirons votre attention sur le fait que certaines courses sont déjà complètes.

Risque de surcharge : Les places dans les bus sont limitées, les enfants ne peuvent pas prendre le bus pour une autre destination que celle de leur village de domicile.

Les transports scolaires ne sont pas des transports publics.

En cas de nécessité, une « Demande de transport » (page 43) doit impérativement être remplie.

GARDE PARTAGÉE

Pour les enfants dont les parents n'habitent pas le même village (garde partagée), une « Demande de transport » (page 43) doit impérativement être remplie.

Des modifications d'horaire peuvent intervenir en cours d'année si des circonstances l'exigent. Les parents en seront alors informés en temps voulu.

• DEMANDE DE TRANSPORTS SPECIAUX POUR LES ENFANTS DANS LE CERCLE SCOLAIRE

Une demande pour des transports "hors planning" est possible uniquement lorsque la destination est une maman de jour agréée ou l'accueil extrascolaire et si la capacité des bus le permet.

Les demandes de transports pour d'autres destinations telles que les mamans de jour non agréées, la parenté, les amis ou autres ne seront pas prises en considération et les transports devront être assumés et assurés par les parents.

Afin de pouvoir bénéficier de ces transports "hors planning", **il est impératif que les parents demandeurs remplissent le formulaire** adéquat se trouvant à la fin de la présente brochure à la page 43. Après analyse des disponibilités des places dans les bus, un courrier vous sera adressé concernant la décision prise et les modalités.

- PLACE DE STATIONNEMENT

Dans la mesure du possible, nous demandons aux parents d'amener les enfants à l'école à pieds.

Le transport en voiture doit être réservé pour de rares exceptions. Nous rappelons que, pour une question de sécurité, le périmètre des écoles est interdit à la dépose minute.

Le cas échéant, merci de parquer votre véhicule **uniquement** sur les places de stationnement. Les places d'arrêt de bus ne doivent en aucun cas servir de dépose minute.



- VELO, TROTTINETTE, ...

Les trajets à vélo, trottinette, etc. pour se rendre à l'école se font **sous la responsabilité des parents.**



- UTILISATION DE BALLONS

Les communes sont soucieuses de la sécurité de vos enfants et rappellent qu'il est interdit d'utiliser des ballons sur les places de chargement.



• TRANSPORTS D'ÉLÈVES PAR LES PARENTS

Il n'est pas rare qu'il faille transporter les enfants en voiture dans le cadre de certaines activités scolaires.

Votre aide nous est précieuse et nous permet ainsi d'offrir aux élèves une large palette d'activités aussi variées qu'enrichissantes. Pour cela, nous tenons à vous remercier très chaleureusement.

Cependant, nous devons attirer votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicules privés dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devait être engagée, votre assurance privée serait sollicitée pour une indemnisation des dommages causés aux occupants du véhicule, à des tiers, ainsi que pour vos propres dommages. En outre, nous vous rendons attentifs au fait que les assureurs peuvent réduire leurs prestations, le cas échéant se retourner contre le détenteur du véhicule, en cas d'accident causé par faute grave.

Nous vous invitons à respecter les règles imposées par la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), plus particulièrement pour ce qui touche au respect du nombre de passagers autorisés par le véhicule (voir permis de circulation), du port des ceintures de sécurité aussi bien à l'avant qu'à l'arrière, ainsi que de la mise en place du rehausseur (voir ci-dessous).

Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à répondre présents aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations énumérées ci-dessus.

Enfants 2 ans à 5 ans	Enfants < 150 cm < 12 ans	Enfants > 150 cm < 12 ans	Enfants < 150 cm > 12 ans
Siège auto pour enfant (groupe 1 : 9-18 kg) ECE 44.03 ou 44.04	Siège auto pour enfant (groupe 2/3 : 15/36kg) ou rehausseur ECE 44.03 ou 44.04	Ceinture de sécurité disponible	Ceinture de sécurité disponible



**ENVIE QUE VOTRE ENFANT
DEVienne UN SUPER PIÉTON?
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA
MARCHE COMME UN VRAI
BUS, MAIS À PIED.**



Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



09 - ERC (Enseignement religieux confessionnel)

L'enseignement religieux confessionnel (ERC) est donné par un/une catéchiste aux classes de 3^H à 8^H, à raison d'une unité de 50 minutes par semaine.

Pour les 1^H et les 2^H, les églises et les communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel pourront dispenser cinq interventions ponctuelles appelées "temps forts" réparties sur l'année scolaire.

Selon l'article 23, al.3, de la nouvelle Loi scolaire, les parents peuvent, sans indication de motifs, déclarer que leur enfant ne suivra pas les cours d'ERC. Le formulaire 131, valable pour toute la scolarité, est à demander à l'enseignant en début d'année. L'enfant dispensé restera en classe sous la responsabilité de son enseignant.

10 - OBJETS TROUVÉS

Dans les différents sites scolaires, de nombreux vêtements et autres effets personnels sont oubliés.

A la fin de chaque semestre, les effets non récupérés seront remis à la Croix-Rouge.



11 - MATÉRIEL

Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleur et gommes.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel le 1^{er} jour de classe. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de perte ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

De plus,

- 1 compas est prêté aux élèves de 7^H et 8^H;
- 1 rapporteur et 1 équerre sont donnés aux 7^H pour 2 ans ;
- 1 règle est donnée aux 3^H, 5^H et 7^H pour 2 ans.

Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. La liste se trouve ci-dessous.

Liste des effets et équipements personnels de l'élève	1-2 ^H	3 ^H	4 ^H	5 ^H	6 ^H	7 ^H	8 ^H	AC
1 sac d'école	X	X	X	X	X	X	X	
1 paire de pantoufles qui tiennent aux pieds	X	X	X	X	X	X	X	
1 plumier ou trousse (pas nécessaire pour les 3 ^{HC} d'Albeuve)		X	X	X	X	X	X	
1 porte-documents A4 (si possible avec élastiques et rabats)		X	X	X	X	X	X	
doublures et étiquettes pour les livres et les cahiers (pas nécessaires pour les classes de 3 ^H et de 4 ^H de Grandvillard)		X	X	X	X	X	X	
Matériel pour l'éducation physique et le sport								
1 sac de sport	X	X	X	X	X	X	X	
1 paire de baskets de gym dans un sac	X	X	X	X	X	X	X	
chaussures pour les activités physiques d'extérieur	X	X	X	X	X	X	X	
1 tenue d'éducation physique pour l'intérieur	X	X	X	X	X	X	X	
1 tenue d'éducation physique pour l'extérieur	X	X	X	X	X	X	X	
1 tenue pour la natation (pas de natation pour les 1 ^H)	X	X	X	X	X	X	X	
tenues adaptées aux différents sports ou sorties	X	X	X	X	X	X	X	
Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels								
1 tablier à manches longues (si possible plastifié pour les 1-2 ^H) ou chemise usagée pour bricolage	X	X	X	X	X	X	X	X
Matériel particulier								
tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison	X	X	X	X	X	X	X	
articles de soins personnels et d'hygiène (mouchoirs, ...)	X	X	X	X	X	X	X	

**Ce matériel doit être marqué du nom et prénom de l'enfant
et il est à apporter le 1^{er} jour de classe**

12 - CALENDRIER SCOLAIRE

Août					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

Septembre					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Octobre					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Novembre					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	

Décembre					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Janvier					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Février					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	

Mars					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Avril					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Mai					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

Juin					
Lu	3	10	17	24	
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

Juillet					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

• CONGÉS

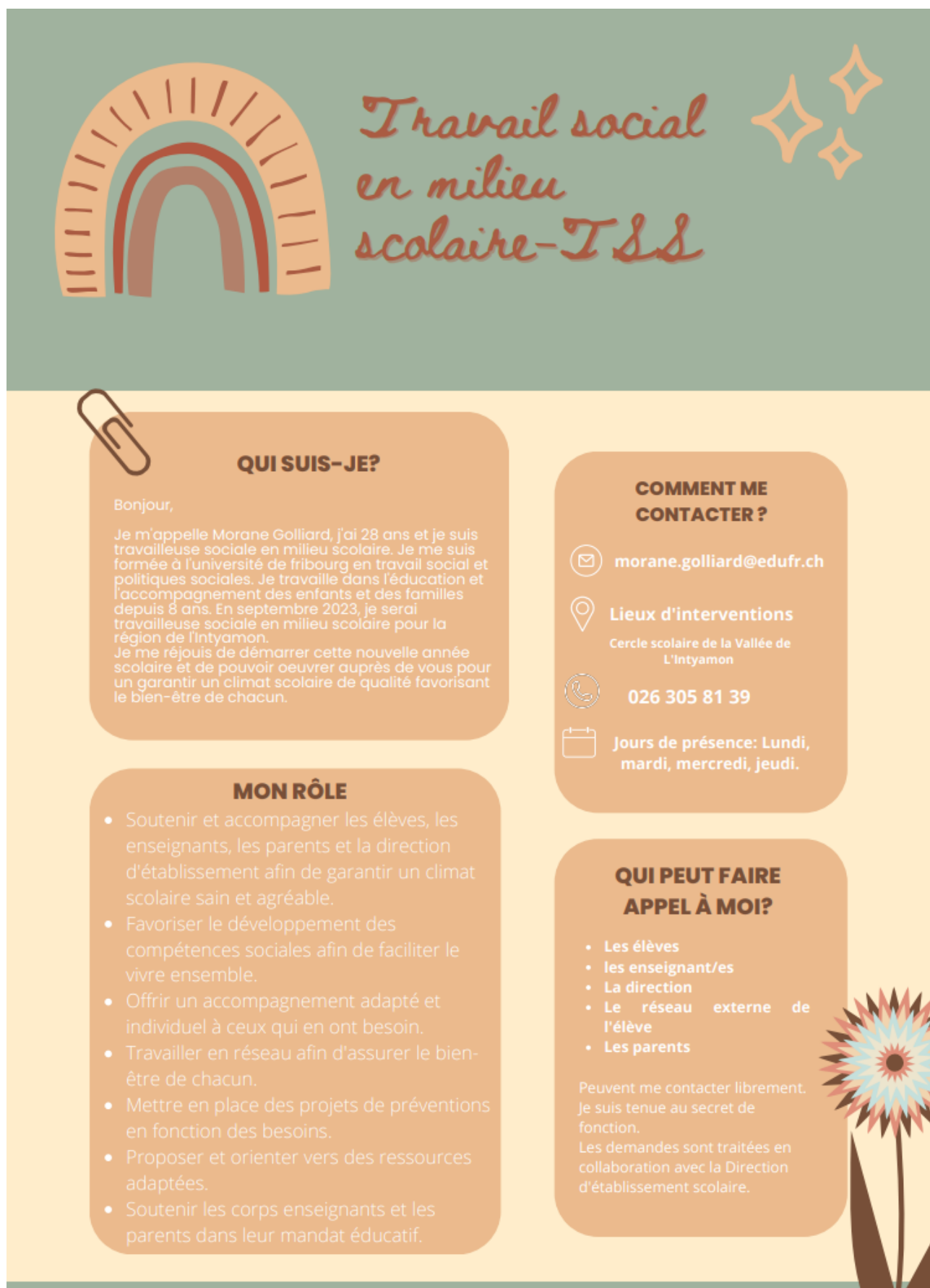
01.11	08.12	28.03	29.03	01.05	09.05	10.05	20.05	30.05	31.05
Toussaint	Immaculée conception	Journée pédagogique	Vendredi Saint	1er mai	Ascension	Pont de l'Ascension	Lundi de Pentecôte	Fête-Dieu	Pont de la Fête-Dieu

La rentrée scolaire 2024-2025 aura lieu le jeudi 22 août 2024.

Il est possible de consulter les calendriers scolaires des prochaines années à l'adresse suivante :
<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/vacances-scolaires-2021-a-2025>

13 - AUTRES INFORMATIONS

- TSS - Travail social en milieu scolaire



Travail social en milieu scolaire-TSS

QUI SUIS-JE?

Bonjour,

Je m'appelle Morane Golliard, j'ai 28 ans et je suis travailleuse sociale en milieu scolaire. Je me suis formée à l'université de Fribourg en travail social et politiques sociales. Je travaille dans l'éducation et l'accompagnement des enfants et des familles depuis 8 ans. En septembre 2023, je serai travailleuse sociale en milieu scolaire pour la région de l'Intyamon.

Je me réjouis de démarrer cette nouvelle année scolaire et de pouvoir oeuvrer auprès de vous pour un climat scolaire de qualité favorisant le bien-être de chacun.

COMMENT ME CONTACTER ?

 morane.golliard@edufr.ch

 **Lieux d'interventions**
Cercle scolaire de la Vallée de l'Intyamon

 **026 305 81 39**

 **Jours de présence: Lundi, mardi, mercredi, jeudi.**

MON RÔLE

- Soutenir et accompagner les élèves, les enseignants, les parents et la direction d'établissement afin de garantir un climat scolaire sain et agréable.
- Favoriser le développement des compétences sociales afin de faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un accompagnement adapté et individuel à ceux qui en ont besoin.
- Travailler en réseau afin d'assurer le bien-être de chacun.
- Mettre en place des projets de préventions en fonction des besoins.
- Proposer et orienter vers des ressources adaptées.
- Soutenir les corps enseignants et les parents dans leur mandat éducatif.

QUI PEUT FAIRE APPEL À MOI?

- Les élèves
- les enseignant/es
- La direction
- Le réseau externe de l'élève
- Les parents

Peuvent me contacter librement. Je suis tenue au secret de fonction.

Les demandes sont traitées en collaboration avec la Direction d'établissement scolaire.

- SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

Attention : à la rentrée scolaire une attestation dentaire est nécessaire pour chaque enfant qui est suivi par un dentiste privé.

QUAND ?	En cours d'année
ADRESSE :	Clinique dentaire scolaire Bâtiment B, CO de Bulle (au-dessus des salles de sport) Rue de la Léchère 40 1630 BULLE Tél. 026 305 98 60



- PROPHYLAXIE DENTAIRE

QUAND ?	1 fois par an dans toutes les classes
---------	---------------------------------------

- ÉDUCATION SEXUELLE

QUAND ?	1 fois par an pour les classes 2 ^H , 6 ^H et 8 ^H Une soirée d'information pour les parents	
ADRESSE :	Planning familial Grand-Fontaine 50 1700 FRIBOURG Tél. 026 305 29 55	Antenne régionale Rue de la Condémine 60 1630 BULLE Tél. 026 305 29 55

- CONTRÔLE DE LA VUE

QUAND ?	1 fois par an pour les classes 3 ^H , 5 ^H et 7 ^H
---------	--

- POUX

Malgré toutes les précautions et les traitements entrepris, les poux font encore souvent leur apparition. Nous vous demandons de prendre **immédiatement**, les mesures nécessaires et d'informer l'enseignant de votre enfant dès leur apparition.

- PRÉVENTION ET ÉDUCATION ROUTIÈRE

QUAND	1 fois par an dans les classes 1-2 ^H , 4 ^H , 6 ^H et 8 ^H
ADRESSE :	Police Cantonale Secteur de l'éducation routière 1763 GRANGES-PACCOT Tél. 026 305 20 30

Les élèves de 1^H recevront un triangle et les 3^H un gilet qu'ils devront porter tous les jours pour venir à l'école. **Ils devront le conserver durant 2 ans.**

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

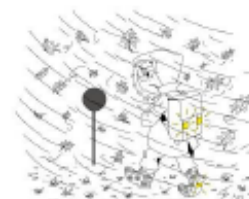


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch

- **BRIGADE DES MINEURS**

QUAND ?	Une fois par an en 7 ^H ou sur demande.
ADRESSE :	Brigade des mineurs - BMI Place Notre Dame 2 1700 FRIBOURG Tél. 026 347 01 19 claudemeuwly@fr.ch

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits, mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

<http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

- **BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DE L'INTYAMON**

QUAND ?	Lundi 16h00 - 18h00 Mercredi 14h30 - 16h30 Vendredi 18h00 - 20h00 Pendant les vacances scolaires, uniquement le vendredi de 18h00 à 20h00.
ADRESSE :	Rue Jean-Marie Musy 11 1669 ALBEUVE Tél. 026 535 72 95 (pendant les heures d'ouverture)

- **SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE LA GRUYÈRE (SLPPG)**

QUAND ?	Tous les jours du lundi au vendredi 08h00-11h30 / 13h30-17h00
ADRESSE :	Case postale 409 Rue Albert Rieter 8 1630 BULLE Tél. 026 552 56 00 Courriel : direction@censg.ch Site : www.censg.ch

- **COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)**

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco .

- **COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES**

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm



- ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN

Un dispositif d'éducation générale est mis au service des acteurs de l'école : élèves, enseignant-e-s, parents, autorités scolaires, etc.

Il peut être activé pour toutes questions, difficultés ou projets du domaine de l'éducation en milieu scolaire : communication, médiation, climat d'école, décès accidentel, etc.

Pour ce faire, les parents doivent s'adresser au corps enseignant ou à la direction d'école.

- AIDE AUX DEVOIRS ET COURS D'APPUI

A convenir avec les personnes ci-dessous			
Julie Bapst (étudiante HEP) 1667 Enney 079 835 72 30	Julia Caille (étudiante ECG) 1665 Estavannens 079 638 01 67	Antoine Pernet (Enseignant retraité) 1669 Lessoc 079 359 63 66	Line Pharisa (étudiante ECG) 1665 Estavannens 077 538 13 06
Tarif à convenir			

14 - RÈGLEMENTS

Les règlements scolaires communaux et le règlement d'établissement sont disponibles sur les sites internet des communes.

RAPPEL

L'utilisation de **téléphones portables**, de **montres connectées** ou de tout appareil permettant de capter, de reproduire des sons, des images ou de communiquer par internet est strictement interdite dans le périmètre scolaire.



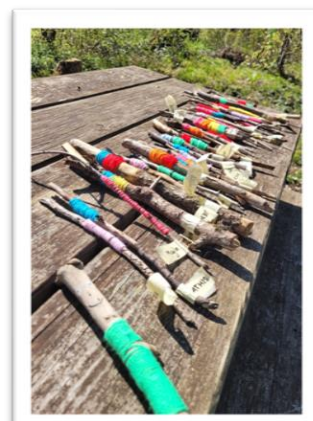
15 - ÉCOLE AU CANAPÉ FORESTIER



De nombreuses classes se rendent en forêt durant l'année scolaire. Nous avons la chance, dans cette belle vallée, d'y avoir deux canapés forestiers. L'un d'eux se trouve entre Neirivue et Albeuve et l'autre entre Villars-sous-Mont et Enney.

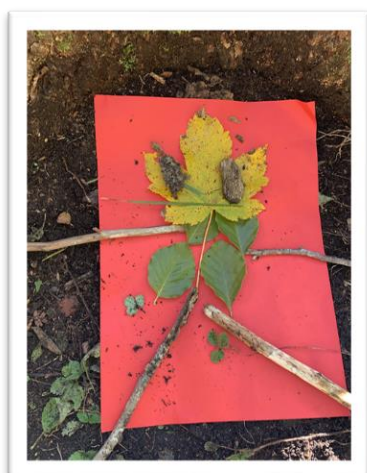
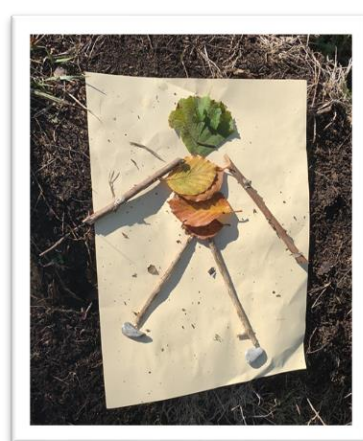
Ponctuellement ou plus régulièrement pour d'autres classes, nous nous y rendons pour y « faire l'école ». Nous utilisons la nature pour réaliser les objectifs habituellement étudiés en classe.

L'école à la forêt ne plaît pas à tous les élèves, mais la plupart en sont enchantés ! C'est une chance pour les enfants (qui pour certains n'aiment pas l'école) de pouvoir être à l'extérieur, par presque tous les temps, pour travailler de manière différente ! L'école à la forêt, c'est : découvrir, toucher, sentir, écouter, créer, ... et percevoir la vie scolaire autrement.





Ci-dessus, quelques apprentissages réalisés par les élèves des classes de 1-2^H de Villars-sous-Mont et Grandvillard. Travail autour des perceptions/vocabulaire, cuisine, mathématique, jeux libres (où certains prennent plaisir à observer les autres et discuter), bricolage/motricité fine.



16 - HORAIRES DES CLASSES



• LES CLASSES 1^{H A+B} Grandvillard

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00	Congé	08h00	Congé	08h00
11h35		11h35		11h35
Congé	Congé	Congé	13h45	Congé
			15h25	

• LES CLASSES 2^{H A+B} Grandvillard

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00	08h00	Congé	08h00	08h00
11h35	11h35		11h35	11h35
13h45	13h45	Congé	Congé	13h45
15h25	15h25			15h25

• LES CLASSES 1^{H C+D} Villars-sous-Mont

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h15	Congé	08h15	Congé	08h15
11h50		11h50		11h50
Congé	Congé	Congé	13h30	Congé
			15h10	

• LES CLASSES 2^{H C+D} Villars-sous-Mont

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h15	08h15	Congé	08h15	08h15
11h50	11h50		11h50	11h50
13h30	13h30	Congé	Congé	13h30
15h10	15h10			15h10

- LES CLASSES 3^H à 8^H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00	08h00	08h00	08h00	08h00
11h35	11h35	11h35	11h35	11h35
13h45	13h45	Congé	13h45	13h45
15h25	15h25		15h25	15h25

- ALTERNANCE - CLASSES DE 3^H et 4^H

3^H	Les élèves auront congé le mardi matin ou le jeudi matin , selon la répartition établie et communiquée par les enseignants.
----------------------	---

4^H	Les élèves auront congé le mardi après-midi ou le jeudi après-midi , selon la répartition établie et communiquée par les enseignants.
----------------------	---

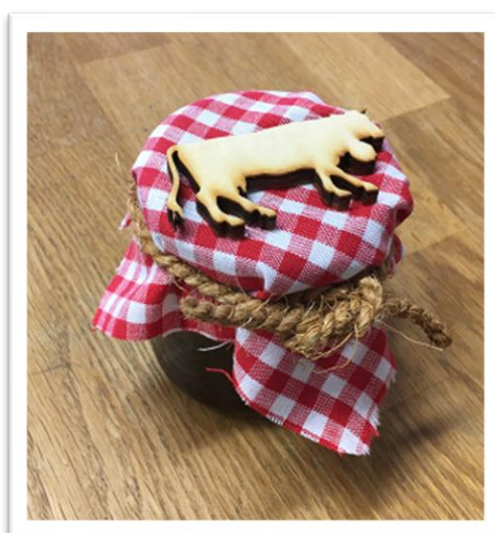
L'alternance est maintenue **toute l'année** y compris lorsqu'il y a un jour férié ou un congé durant la semaine !

- AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les enfants qui ne sont pas transportés par les bus scolaires seront **présents au plus tôt 10 minutes avant** le début de l'horaire de classe dans la cour d'école.

À la fin des cours, les enfants **rentretront tout de suite à la maison** sauf si une demande particulière est adressée à l'enseignant-e.

En dehors de ces horaires, les enfants se trouvent sous la responsabilité de leurs parents.



17 - RÉPARTITION DES CLASSES

L'école reprend le jeudi 24 août 2023

Ecoles de Grandvillard et Estavannens :

- à 08h00 pour les classes 2^{H A+B} et de la 3^H à la 8^H
- à 13h45 pour les classes de 1^{H A+B}

Ecole de Villars-sous-Mont

- à 08h15 pour les classe de 2^{H C+D}
- à 13h30 pour les classes de 1^{H C+D}



Cette première semaine, l'alternance est supprimée.

Classe/branche	Site	Enseignant-e
1-2 ^{HA}	Grandvillard	Audrey Savary / Maude Charrière
1-2 ^{HB}	Grandvillard	Marina Piller
1-2 ^{HC}	Villars-s/Mont	Laetitia Borcard / Marion Girard
1-2 ^{HD}	Villars-s/Mont	Adrienne Eguizabal / Catherine Scyboz
3 ^{HA}	Grandvillard	Françoise Donzallaz / Clémence Borcard
3 ^{HB}	Grandvillard	Emilie Beyeler / Fabienne Gothuey Pharisa
4 ^{HA}	Grandvillard	David Gremaud
4 ^{HB}	Grandvillard	Janique Raboud Corpataux / Anne Chollet
5 ^{HA}	Estavannens	Sarah Fruchou / Anne Chollet
5 ^{HB}	Estavannens	Marie Francey / Marion Girard
6 ^{HA}	Estavannens	Solène Oberson
6 ^{HB}	Estavannens	Isabelle Brodard
7 ^{HA}	Estavannens	Gwendoline Monney
7-8 ^H	Estavannens	Claire Postiguillo
8 ^{HA}	Estavannens	Kristel Angiolini

AC		Monique Dohner
AC		Audrey Baour
MAO-MAR		Nicolas Biland
MAO-MAR		Dalila Ferreira
MAO-MAR		Mathilde Brosy
TSS		Morane Golliard
LOGO		Anouk Eckard-Muriset
LOGO		Rim Benkirane

- RÉPARTITION DES DUOS

Classe	Enseignant	Jours de travail
1-2 ^{HA}	Audrey Savary Maude Charrière	Mardi - mercredi (1 sur 2) - vendredi Lundi - mercredi (1 sur 2) - jeudi
1-2 ^{HC}	Laetitia Borcard Marion Girard	Mardi - mercredi - vendredi Lundi - jeudi
1-2 ^{HD}	Adrienne Eguizabal Catherine Scyboz	Lundi - mardi - jeudi - vendredi Mercredi
3 ^{HA}	Françoise Donzallaz Clémence Borcard	Lundi - jeudi Mardi - mercredi - vendredi
3 ^{HB}	Emilie Beyeler Fabienne Gothuey Pharisa	Lundi - mercredi - jeudi Mardi - Vendredi
4 ^{HB}	Janique Raboud Corpataux Anne Chollet	Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi matin Vendredi après-midi
5 ^{HA}	Sarah Fruchou Anne Chollet	Lundi - mercredi - vendredi Mardi - jeudi
5 ^{HB}	Marie Francey Marion Girard	Lundi - mardi - mercredi - jeudi Vendredi

18 - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES



• ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Grandvillard)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^{ère} partie matinée		6 ^{HA}	7 ^{HA} + ⑦-8 ^H		
2 ^{ème} partie matinée	6 ^{HB}	2 ^{HA+B+C+D}	1 ^{HA+B+C+D}		
Après-midi		5 ^{HB}			

• ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Neirivue)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^{ère} partie matinée		5 ^{HA}			3 ^{HB}
2 ^{ème} partie matinée				4 ^{HA}	
Après-midi	8 ^{HA} + 7 - ⑧ ^H	3 ^{HA}			4 ^{HB}

• ÉDUCATION PHYSIQUE (en extérieur)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin			4 ^{HB}		
Après-midi				6 ^{HB}	3 ^{HA} 5 ^{HA} 6 ^{HA}

Remarque : Tous les enfants arrivent à l'école en tenue de sport (leggings ou training + T-shirt) ainsi que des espadrilles (**pas de ballerines**) à semelles claires (uniquement pour la halle). Ils se changent à la maison.

Pour des raisons d'hygiène et d'autonomie, la douche est :

- obligatoire pour les élèves de 5^H à 8^H (prévoir un bonnet de douche).

• PISCINE

Les cours ont lieu à la piscine de Charmey et sont dispensés par M. Jorge Gomes Gaitas, Mmes Nathalie Boschung et Daniela Mast



3 ^H -4 ^H -5 ^H -6 ^{HA} : Vendredi matin																	
Août		Oct.		Nov.		Déc.		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai	
25	4 ^{HA}	6	5 ^{HA}	3	5 ^{HA}	1	6 ^{HA}	12	6 ^{HA}	2	3 ^{HAB}	1	4 ^{HB}	19	5 ^{HB}	3	6 ^{HA}
Sept.		13	5 ^{HA}	10	5 ^{HB}			19	3 ^{HAB}	9	4 ^{HA}	8	4 ^{HB}	26	5 ^{HB}	17	6 ^{HA}
1	4 ^{HA}			17	5 ^{HB}			26	3 ^{HAB}	23	4 ^{HA}	15	5 ^{HA}			24	3 ^{HAB}
8	4 ^{HA}			24	5 ^{HB}							22	5 ^{HA}			Juin	
15	4 ^{HB}															7	3 ^{HAB}
22	4 ^{HB}															14	6 ^{HA}
29	4 ^{HB}																



6 ^{HB} -7 ^H -8 ^H : Lundi matin											
2 ^H : Mardi matin											
Janv.		Fév.		Mars		Avril		Mai		Juin	
22	6 ^{HB}	5	6 ^{HB}	4	7 ^H	29	6 ^{HB}	6	6 ^{HB}	3	8 ^H
29	6 ^{HB}	19	7 ^H	11	8 ^H			13	7 ^H	4	2 ^H
		26	7 ^H	18	8 ^H			27	7 ^H	10	8 ^H
				25	8 ^H			28	2 ^H	11	2 ^H
										18	2 ^H
										25	2 ^H

Gare aux verrues plantaires, elles sont transmissibles !!!

Contrôler et en cas de doute, consulter votre médecin. En cas d'infection, agir rapidement !

Pour les cours de natation, le bonnet de bain est obligatoire en plus du matériel d'usage ; les shorts de bain ne sont pas admis et les bijoux sont à éviter.

19 - CAMP DE SKI d'Estavannens



Le camp de ski aura lieu à Leysin du 15 au 19 janvier 2024, pour les classes de la 5^H à la 8^H. Les informations utiles arriveront en temps voulu.

20 - HORAIRES DES BUS

Selon le Règlement d'application de la Loi scolaire du canton de Fribourg, un transport gratuit est organisé pour le transport des élèves entre les villages pour se rendre à l'école.

En vertu de la Loi scolaire, il est à noter que **les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lorsqu'ils attendent le bus le matin ou en début d'après-midi afin de se rendre à l'école.**



• HORAIRES HABITUELS

HORAIRES DES BUS

Domicile	Classe	Ecole	Départ domicile	Départ école	Départ domicile	Départ école
Enney	1-2 ^H	Villars-s-Mont	08:00	11:59	13:11	15:20
Enney	3-4 ^H	Grandvillard	07:36	11:52	13:21	15:37 *
Enney	5-8 ^H	Estavannens	07:36	11:47	13:26	15:42 *
Villars-s-Mont	3-4 ^H	Grandvillard	07:41	11:52	13:26	15:37 *
Villars-s-Mont	5-8 ^H	Estavannens	07:41	11:45	13:26	15:30 *
Lieu de prise en charge à Villars-sous-Mont : <u>derrière la Carrosserie Pharisa.</u>						
Estavannens	1-4 ^H	Grandvillard	07:43	11:40	13:33	15:35 *
Grandvillard	5-8 ^H	Estavannens	07:48	11:45	13:33	15:30 *

Ferqui
12 mètres

***Sauf lundi : horaires identiques, mais inversion des bus**

21 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)



L'accueil extrascolaire accueille les enfants de la 1^H à la 8^H qui habitent les communes de Bas-Intyamon et Grandvillard. Il se situe dans le bâtiment scolaire d'Estavannens. Les enfants scolarisés dans les villages de Grandvillard et de Villars-sous-Mont sont véhiculés par les bus scolaires (sauf à 6h45 et 18h15).

Cette structure se veut un soutien efficace aux familles par la prise en charge des enfants durant les plages horaires suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00
Matinée	08h00-11h35	08h00-11h35	08h00-11h35	08h00-11h35	08h00-11h35
Midi	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35
Après-midi	13h35-15h15	13h35-15h15	13h35-15h15	13h35-15h15	13h35-15h15
Après-midi soir	15h15-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00

Les inscriptions sont acceptées durant toute l'année et doivent être adressées à l'Administration communale de Bas-Intyamon.

Toute absence doit être annoncée dans les meilleurs délais à la responsable de l'AES au 079 721 78 64.

Les formulaires sont téléchargeables sur les sites internet des communes :

<https://www.bas-intyamon.ch>

<https://grandvillard.ch/ecoles/>

Albeuve - Montbovon - Neirivue

22 - HORAIRES DES CLASSES



• LES CLASSES 1^H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07h55	Congé	07h55	Congé	07h55
11h30		11h30		11h30
Congé	Congé	Congé	13h50	Congé
			15h30	

• LES CLASSES 2^H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07h55	07h55	Congé	07h55	07h55
11h30	11h30		11h30	11h30
13h50	13h50	Congé	Congé	13h50
15h30	15h30			15h30

• LES CLASSES 3^H à 8^H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h10	08h10	08h10	08h10	08h10
11h45	11h45	11h45	11h45	11h45
14h05	14h05	Congé	14h05	14h05
15h45	15h45		15h45	15h45

- **ALTERNANCE - CLASSES DE 3H et 4H**

3^H	Les élèves auront congé le mardi matin ou le jeudi matin , selon la répartition établie et communiquée par les enseignants.
4^H	Les élèves auront congé le mardi après-midi ou le jeudi après-midi , selon la répartition établie et communiquée par les enseignants.

L'alternance est maintenue **toute l'année** y compris lorsqu'il y a un jour férié ou un congé durant la semaine !

- **AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE**

Les enfants qui ne sont pas transportés par les bus scolaires seront **présents au plus tôt 10 minutes avant** le début de l'horaire de classe dans la cour d'école.

À la fin des cours, les enfants **rentretront tout de suite à la maison** sauf si une demande particulière est adressée à l'enseignant-e.

En dehors de ces horaires, les enfants se trouvent sous la responsabilité de leurs parents.



23 - RÉPARTITION DES CLASSES

L'école reprend le jeudi 24 août 2023.

Ecoles de Montbovon :

- à 07h55 pour les classes 2^{H E+F}
- à 13h50 pour les classes de 1^{H E+F}

Ecole de Albeuve et Neirivue

- à 08h10 pour les classe de 3^H à 8^H



Cette première semaine, l'alternance est supprimée.

Classe/branche	Site	Enseignant
1-2 ^{HE}	Montbovon	Valérie Bussard / Marion Girard
1-2 ^{HF}	Montbovon	Rosalie Mayor / Sandrine Esseiva
3 ^{HC}	Albeuve	Léonie Jaquet
4 ^{HC}	Albeuve	Jeannette Repond / Clémence Borcard
5 ^{HC}	Neirivue	Valérie Both / Nadia Fragnière
6 ^{HC}	Neirivue	Elodie Monney / Morgane Nissille
7 ^{HB}	Neirivue	Maurice Rime
8 ^{HB}	Neirivue	Manon Chassot / Marie Bellwald
AC		Monique Dohner
AC		Audrey Baour
MAO-MAR		Nicolas Biland
MAO-MAR		Dalila Ferreira
MAO-MAR		Mathilde Brosy
TSS		Morane Golliard
LOGO		Anouk Eckard-Muriset
LOGO		Rim Benkirane

- RÉPARTITION DES DUOS

Classe	Enseignants	Jours de travail
1-2 ^{HE}	Valérie Bussard Marion Girard	Lundi - mardi - jeudi - vendredi Mercredi
1-2 ^{HF}	Rosalie Mayor Sandrine Esseiva	Lundi - mardi - mercredi - jeudi Vendredi
4 ^{HC}	Jeannette Repond Clémence Borcard	Mardi - mercredi - vendredi Lundi - jeudi
5 ^{HC}	Valérie Both Nadia Fragnière	Lundi - mardi - mercredi (1 sur 2) Mercredi (1 sur 2) - jeudi - vendredi
6 ^{HC}	Elodie Monney Morgane Nissille	Lundi - mercredi (1 sur 2) - jeudi Mardi - mercredi (1 sur 2) - vendredi
8 ^{HB}	Manon Chassot Marie Bellwald	Lundi - mardi - mercredi Jeudi - vendredi

24 - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES

- ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Neivivue)



HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^{ère} partie matinée	6 ^{HC}		7 ^{HB}	4 ^{HC}	
2 ^{ème} partie matinée	5 ^{HC}	2 ^{HEF}	1 ^{HEF}		3 ^{HC}

Après-midi				8 ^{HB}	
------------	--	--	--	-----------------	--



• ÉDUCATION PHYSIQUE (en extérieur)

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Matin					
Après-midi		8 ^{HB} (1 semaine sur 2)			3 ^{HC} 4 ^{HC} 5 ^{HC}

Remarque : Tous les enfants arrivent à l'école en tenue de sport (leggings ou training + T-shirt) ainsi que des espadrilles (**pas de ballerines**) à semelles claires (uniquement pour la halle). Ils se changent à la maison.

Pour des raisons d'hygiène et d'autonomie, la douche est :

- obligatoire pour les élèves de 5^H à 8^H (prévoir un bonnet de douche).

• PISCINE

Les cours ont lieu à la piscine de Charmey et sont dispensés par M. Jorge Gomes Gaitas, Mme Nathalie Boschung et Mme Daniela Mast



2 ^{HA+B+C} : Jeudi matin de 9h40 à 10h40																	
3 ^H à 8 ^H : Vendredi matin de 08h45 à 9h57																	
Août.		Oct.		Nov.		Janv.		Fév.		Mars		Avril		Mai		Juin	
25	6 ^{HC}	6	5 ^{HC}	3	5 ^{HC}	12	4 ^{HC}	2	7 ^{HB}	1	7 ^{HB}	19	8 ^{HB}	3	3 ^{HC}	6	2 ^{HEF}
Sept.		13	5 ^{HC}	10	5 ^{HC}	19	7 ^{HB}	23	7 ^{HB}	8	8 ^{HB}	26	8 ^{HB}	17	3 ^{HC}	7	3 ^{HC}
1	6 ^{HC}			17	4 ^{HC}	26	7 ^{HB}			15	8 ^{HB}			23	2 ^{HEF}	13	2 ^{HEF}
8	6 ^{HC}			24	4 ^{HC}					22	8 ^{HB}			24	3 ^{HC}	14	3 ^{HC}
15	6 ^{HC}			Déc.												20	2 ^{HEF}
22	6 ^{HC}			1	4 ^{HC}											27	2 ^{HEF}
29	5 ^{HC}			15	4 ^{HC}												

Attention aux verrues plantaires, elles sont transmissibles !!!

Contrôler et en cas de doute consulter votre médecin. En cas d'infection, agir rapidement !

Pour les cours de natation, le bonnet de bain est obligatoire en plus du matériel d'usage ; les shorts de bain ne sont pas admis et les bijoux sont à éviter.



25 - CAMP DE SKI de Neirivue



Le traditionnel camp de ski aura lieu à **Ovronnaz**, du **8 au 12 janvier 2024** pour les classes de la 5^H à la 8^H. Les informations utiles arriveront en temps voulu.



26 - HORAIRES DES BUS

Selon le Règlement d'application de la Loi scolaire du canton de Fribourg, un transport gratuit est organisé pour le transport des élèves entre les villages pour se rendre à l'école.

En vertu de la Loi scolaire, il est à noter que **les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lorsqu'ils attendent le bus le matin ou en début d'après-midi afin de se rendre à l'école.**



• HORAIRES DES BUS

HORAIRES DES BUS

Domicile	Classe	Ecole	Départ domicile	Départ école	Départ domicile	Départ école
Lessoc	1-2 ^H	Montbovon	07:22	11:40	13:19	15:40
Lessoc	3-4 ^H	Albeuve	07:52	12:05	13:48	16:05
Lessoc	5-8 ^H	Neirivue	07:52	12:02	13:48	16:02
Les Sciernes	1-2 ^H	Montbovon	07:31	11:40	13:28	15:40
Les Sciernes	3-4 ^H	Albeuve	07:31	12:05	13:28	16:05
Les Sciernes	5-8 ^H	Neirivue	07:31	12:02	13:28	16:02
Neirivue	1-2 ^H	Montbovon	07:30	11:40	13:27	15:40
	1-2 ^H	Villars-s-Mt	08:03	11:59	13:13	15:20
Neirivue	3-4 ^H	Albeuve	07:57	11:57	13:54	15:57
Albeuve	1-2 ^H	Montbovon	07:33	11:40	13:30	15:40
Albeuve	1-2 ^H	Villars-s-Mt	08:00	11:59	13:10	15:20
Albeuve	5-8 ^H	Neirivue	08:00	11:51	13:57	15:51
Montbovon	3-4 ^H	Albeuve	07:46	11:57	13:43	15:57
Montbovon	5-8 ^H	Neirivue	07:46	12:02	13:43	16:02
Allières	Tous	Montbovon	07:21	12:21	13:21	16:21

Sprinter

Rapido

Ferqui

MOB

27 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)



Photos de Younes Amimi

L'Accueil extrascolaire (AES) accueille les enfants de la 1^H à la 8^H qui habitent la Commune de Haut-Intyamou. Il se situe au 2^{ème} étage du bâtiment scolaire de Neirivue. Les enfants scolarisés dans les villages d'Albeuve, de Montbovon et de Villars-sous-Mont sont véhiculés par les bus scolaires (sauf à 6h45 et 18h15).

L'AES est ouvert durant les périodes scolaires uniquement (fermé durant les vacances scolaires).

L'objectif principal est de proposer un lieu d'accueil agréable dans lequel les enfants peuvent participer à des activités adaptées à leur âge, à leurs capacités et à leurs envies. Un espace calme est également mis à disposition pour effectuer les devoirs.

Un traiteur de la région fournit des repas équilibrés, composés de produits locaux, frais et de saison.

Les plages et jours d'ouverture sont les suivantes :

Unités	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h45 - 08h00	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
Matinée	08h00 - 11h45	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
Midi	11h45 - 14h00	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
Après-midi	14h00 - 15h45	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
Soir	15h45 - 18h15	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT

Pour autant qu'il reste des places disponibles, les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année scolaire, de manière régulière ou irrégulière.

Informations : <https://www.haut-intyamou.ch/ecoles-et-formation/accueil-extra-scolaire>

Contact : 079 203 20 01 ou aes@haut-intyamou.ch

28 - FICHES D'ABSENCE

Nom de l'élève : _____
Prénom : _____
Classe : _____
Enseignant-e-s : _____

Annonce d'absence

Sera absent-e le _____ de __h__ à __h__

Motif d'absence (médical – événement familial – autre)

Durant ce temps d'absence, l'enfant est sous la responsabilité des parents y compris durant ses déplacements.

Date : Signature :

Demande de congé Joker

La demande doit parvenir à l'enseignant-e minimum 1 semaine avant le congé.

Un jour entier ☐
Un demi-jour ☐ Matin ☐ Après-midi ☐

Date du congé : _____

Date : Signature :

29 - DEMANDE DE TRANSPORT

Demande de transport

Tous les élèves sont transportés depuis leur village de domicile principal vers leur école. Il est possible de faire une demande de transport spécial pour d'autres transports durant le temps scolaire.

Nom de l'élève : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Classe - lieu : _____

Enseignant-e-s : _____

Contact des parents (E-mail + tél) : _____

Mon enfant prendra le bus scolaire pour les trajets hors planning suivants :

(Veuillez désigner de manière précise les transports souhaités et donner toutes les informations nécessaires à la compréhension de votre demande)

	Heure	Départ	Arrivée
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Justification

- ☐ Deuxième domicile (en cas de garde partagée)
- ☐ Vers l'accueil extrascolaire officiel de Neirivue ou Estavannens (selon le lieu de scolarisation)
- ☐ Vers ma maman de jour **agréée** – Mme à

Suite à l'étude de votre demande, une confirmation vous sera adressée par la commune. Elle se réserve le droit d'octroyer ou non, voire d'annuler toute autorisation tout au long de l'année, en fonction de la disponibilité des places dans les bus.

Date : Signature :

Cette demande est à adresser à votre commune de domicile.

NOTES PERSONNELLES